

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

REPUBLICQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail • Démocratie • Paix

DECRET N° 84/069 du 17/01/84
portant reclassement et nomination de
certains fonctionnaires des cadres
des catégories A, B, C des
Services Administratifs et Financiers
(S.A.F.) -

En tête NGUIMBI Jean Albert

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- (/ISAS :
- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3/02/1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/06/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/130/MF du 9/05/1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/FP du 5/07/1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62/197/FP du 5/07/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/02/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/198/FP du 5/07/1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret N° 67/50/FP-BE du 24/02/1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
 - (/u le décret 62/426 du 29/12/1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des services Administratifs et Financiers (S.A.F.) ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 80/630 du 27/12/1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 30/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le décret n° 83/320 du 3/05/1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
 - (/u le rectificatif n° 81/016 du 26/01/1981 au décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le décret n° 81/017 du 26/01/1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
 - (/u les Arrêtés n°s :
 - 9436/MTJ-DGTFP-DFF du 8/11/1982
 - 6642/MTPS-DGTFP-DFF du 13/07/1982
 - 8474/MTPS-DGTFP-DFF du 17/10/1981
 - 5542/MTJ-DGTFP-DFF du 31/10/1979
 - 5466/MTPS-DGTFP-DFF du 9/06/1982

.../...

(/ Les demandes des intéressés;

DECRETE :

ARTICLE 1er. En application des dispositions du décret n°62-426 du 29-12-61 relatif aux fonctionnaires des cadres des catégories A, B & C des Services Administratifs et Financiers - (SAF) - Administration Générale - dont les noms suivent, en service au Secrétariat Général au Commerce à Brazzaville, titulaires du Diplôme de Stage Polyvalent Francophone de catégorie "A" et des Attestations de l'Ecole Nationale de la Concurrence et de la Consommation délivrés par le Ministère de l'Economie et des Finances à Paris (France), sont reclassés à la catégorie A hiérarchie I et nommés aux grades ci-après :

- Administrateur Stagiaire Indice 710 ACC: néant

MM. NGUIMBI Jean Albert, Attaché Stagiaire des S.A.F. en service à Brazzaville

AMBARA Guy Secrétaire Principal d'Administration Stagiaire (Sce à Brazzaville)

- Administrateur de 1^{er} échelon - Indice 790 - ACC néant

MM.- MAMBOUANA Gilbert, Secrétaire d'Administration Principal de 2^{er} échelon en service à Brazzaville

- GOYAUD Antoine, Secrétaire d'Administration de 5^{er} échelon en service à Brazzaville

.. KIBAGAMPINI Louis Nazaire, Secrétaire d'Administration de 7^{er} échelon en service à Brazzaville

ARTICLE 2. Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 14.2.83, date effective de reprise de service des intéressés à l'issue de leur stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMA.-

BRAZZAVILLE, le 17 Janvier 1984

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1	SGC	2
DGTFP/DFP	3	DOSSIER	30
D.G.B.	3	Intéressés	5